

23 octobre 2017

Le traitement de la criminalité chez les jeunes : une place à part au sein du DPCP

Depuis le milieu des années 1990, le Québec s'est doté d'un modèle de justice et de réadaptation pour les adolescents qui lui est propre et qui est différent de ce qui existe ailleurs au Canada. Dans ce contexte, il va de soi que le modèle d'intervention de justice pour les jeunes, l'application de la loi et les processus sociojudiciaires requièrent des procureurs spécifiquement recrutés, formés et familiarisés avec cette approche exigeante.

C'est dans ce contexte que le 1^{er} février 2012, un bureau spécialisé en matière jeunesse a vu le jour : le Bureau des affaires de la jeunesse (BAJ). Il a comme mandat d'assurer la cohérence et la cohésion des interventions des procureurs en matière jeunesse partout sur le territoire québécois, avec des procureurs dédiés à ces dossiers.

S'étendant sur l'ensemble du Québec, le BAJ se subdivise en 15 points de service et agit dans 37 palais de justice. Chapeauté par 1 procureur en chef épaulé de 5 procureurs en chef adjoints et de 1 directeur des services administratifs, le Bureau des affaires de la jeunesse compte au total sur l'expertise de 63 procureurs, techniciens juridiques et membres du personnel administratif et de soutien.

Compétence
Respect
Intégrité

